

Des soucis à venir avec un vendeur (achat immo)...

Par **rose72**, le **24/11/2006** à **22:46**

Bonjour

je vous écris car je suis actuellement très soucieuse...

j'ai signé un compromis pour une maison (achetée 140 000 euros) avec une clause de prêt relais à 170 000 euros (comprenant donc 30 000 euros de travaux).

Hors ma maison n'en vaut que 150 000 alors que je pensais qu'elle valait 170 000 (étant pourtant négociatrice dans une agence).

Les banquiers ne peuvent donc pas me faire de refus de prêt portant sur un prêt relais de 170 000 euros ! C'est techniquement impossible.

Ils ne veulent pas non plus me faire un prêt à 140 000 euros avec 30 000 euros de prêt conventionnel à côté, vu mon endettement.

Le vendeur étant un procédurier, j'ai peur qu'il me dise que j'ai sciemment mis un prêt relais élevé (travaillant dans le milieu) et que le refus de prêt sur 140 000 + 30 000 ne correspond pas aux conditions du compromis.

Quel recours a t'il ?

merci de me répondre au + vite car ça m'inquiète beaucoup.

merci à tous / toutes
rose

Par **Olivier**, le **25/11/2006** à **16:24**

As tu consulté le notaire ?

Par **Camille**, le **27/11/2006** à **13:43**

Bonjour,

Je suppose qu'Olivier sera mieux armé que moi pour vous répondre, mais vous avez signé un compromis de vente sur un montant de 150 000, avec la mention d'une clause résolutoire d'un prêt portant sur 170 000 ?